



La Solidarité Agissante

FONDS DE SOLIDARITÉ DES AGENTS DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, le 06 JUIL 2023

Conseil d'Administration

Direction

La Directrice

N° 266 /MEF/DGTCP/FOSAT-CI/CA/DIR/ae

NOTE CIRCULAIRE

Destinataires : Membres du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire

V/Réf. :

Objet : Ouverture des prêts scolaires au titre de l'année 2023

Nombre de pièce jointe : 00

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble des membres du Fonds de Solidarité des Agents du Trésor de Côte d'Ivoire (FOSAT-CI) du lancement des prêts scolaires au titre de l'année 2023, suivant les indications ci-après :

- **Période de lancement :**
Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 20 octobre 2023, délai de rigueur.
- **Condition à remplir :**
 - être membre du FOSAT-CI depuis au moins un (01) an ;
 - être à jour de ses cotisations ;
 - ne pas avoir de prêt en souffrance.
- **Pièces à fournir :**
 - une demande manuscrite adressée à la Directrice du Fonds ;
 - l'extrait de compte ACCD du dernier trimestre ;
 - le bulletin de Remises ;
 - le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ;
 - la fiche de souscription assurance-décès ;
 - la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- **Lieux de dépôt des dossiers**
 - auprès des délégués des services ;
 - ou au Siège du FOSAT-CI sis à l'immeuble « Les Acacias », au premier étage, porte 102 (secrétariat FOSAT-CI : 27 20 21 67 35).

Les demandes de prêts peuvent également être transmises par mail :

- fosatci2@gmail.com ;
- fosatci@tresor.gouv.ci.



YAPI AYENON Evelyne
Directrice du Fonds de
Solidarité des Agents
du Trésor de Côte d'Ivoire